

souverainete nationale et droit international public (DIP)

Par **nalisha**, le **16/04/2006** à **16:37**

Bonjour à tous,

venant de commencer le droit international public, je n'ai pas assez de recul (et pas assez de culture) pour voir si actuellement les Etats sont vraiment "maîtres de territoire" ou si le droit d'assistance humanitaire, le DIP les ONG, etc. les limitent.

[b:9593kpn]je pensais conclure [/b:9593kpn]dans ma dissert par la [b:9593kpn]limitation de la souveraineté par le DIP[/b:9593kpn] ... mais en pensant à la guerre en Irak, je me dit que meme si il y a des controles, un systeme de limitation, les plus forts feront tjrs ce kils veulent... je me demandais si ils froient l'illégalité ou si désobéir aux recommandations est juste une histoire de "politiquement correct" complètement en dehors du cadre juridique...

quelqu'un peut [b:9593kpn]me dire déjà si ma conclusion est bonne[/b:9593kpn]?

merci d'avance

Naly

Par **jeeecy**, le **16/04/2006** à **19:56**

hello

ca depend de ce que tu as mis avant

par principe je te dirai qu'en droit on ne fait pas de conclusion, cela evite d'evoker en conclusion des points que le correcteur aurait voulu que tu traites dans ton devoir...

Par **nalisha**, le **16/04/2006** à **20:21**

ah oui je me suis mal exprimée :

je voulais demander si [b:2j0pdhnt]mon idée directrice[/b:2j0pdhnt] était bonne ie ma problématique.

effectivement notre prof nous a déconseillé la conclusion sauf pour une ouverture